

route 344, sont très inquiets. Ils disent ceci: «Si le gouvernement fédéral transfère les propriétés au sud de la route 344 à la municipalité, cette dernière pourrait y créer un parc ou même en faire ce qu'elle veut». Alors, les propriétaires en bas m'ont dit: «Madame Bourgault, nous, on ne veut pas que demain matin, par un concours de circonstances, on se retrouve voisins, par la cour arrière, d'un parc qui pourrait un jour appartenir à la nation autochtone». Donc, pour ces résidents-là, cela constitue un problème particulier que le gouvernement, de même que la municipalité et le négociateur fédéral doivent prendre en considération.

Monsieur le Président, ce ne sont que quelques problèmes que j'ai soulevés ici et évidemment, toutes ces personnes et ces organismes ont mandaté des avocats. Alors, il y a plusieurs avocats de différentes firmes qui sont impliqués dans ce dossier et qui tentent, tant bien que mal, de protéger les intérêts de leurs mandataires. Il y a des spéculations de toutes sortes, il y a des «on-dit», il y a des «j'ai-entendu-dire-que», il y a des «peut-être que», il y a des «possibilités-que», bref, il y a tellement de choses qui sont véhiculées qu'il faut absolument que nous ayons, dans les plus brefs délais, un processus de communication.

Maintenant, la ministre d'État aux Affaires indiennes, l'honorable Monique Landry, qui coiffe deux chapeaux pas très faciles, est donc, par son rôle de ministre d'État aux Affaires indiennes, fiduciaire des droits autochtones et par le fait même, parce qu'elle est ministre d'une région, Laval-Rive-Nord, elle est ministre responsable régionale. Alors, cela la place évidemment dans une situation assez difficile, mais je dois dire ici qu'elle travaille énormément. Elle n'a jamais cessé de travailler dans ce dossier-là, monsieur le Président, et elle était toujours disponible pour les gens qui ont voulu la rencontrer. Elle fait tout son possible et je peux dire qu'elle ne reçoit pas toujours l'appui nécessaire, même de ma part, et de celle des autochtones qui ne l'appuient pas nécessairement dans ses démarches. C'est un dossier tellement unique et tellement complexe, qu'on doit le regarder d'une façon unique. Ce n'est pas facile, pour un gouvernement, de trouver une solution unique à un problème unique.

Monsieur le Président, c'est pour toutes ces raisons que j'ai proposé la création d'une société immobilière Oka-Kanesatake dont je voudrais ici nommer quelques objectifs: transférer le processus de réunification des terres et le budget alloué à cet effet par le Conseil du Trésor à une instance locale; permettre une négociation plus ouverte en constituant un intermédiaire valable entre les deux communautés; réduire l'ensemble des coûts de la réunification des terres; accélérer les négocia-

### *Initiatives parlementaires*

tions à tous les niveaux en réduisant à son strict minimum les délais d'attente actuels; permettre le rapprochement des deux communautés; assurer une stabilité et une continuité au processus de négociations; permettre un climat propice au développement économique et social des communautés, et j'en passe.

Le gouvernement a choisi d'ouvrir un bureau local de Travaux publics pour accélérer le processus, bref, tout ce qui se négocie à la table des négociations. Quand les négociateurs à la table en arrivent à la conclusion que telle partie de terre est nécessaire pour l'unification des terres, plutôt que d'attendre la fin, et pour régler le problème des personnes non autochtones prises en otage à l'intérieur de cette négociation-là, Travaux publics Canada agit immédiatement. Le bureau vient tout juste d'ouvrir, monsieur le Président, et il y a eu des problèmes, parce que les autochtones ont manifesté afin d'empêcher l'ouverture, encore une fois, parce qu'il y avait un manque de communication et qu'on ignorait ce que représentait vraiment ce bureau. Ce bureau a pour but de renseigner les citoyens concernant leurs questions légitimes, à savoir: Est-ce que ma maison est considérée? Est-ce qu'on va m'acheter, oui ou non?

• (1130)

Monsieur le Président, finalement, il y a encore des demandes de rencontres avec la Coalition et la Chambre de commerce, et moi je dis ceci: Ce n'est pas simplement le rôle du gouvernement fédéral, ni du gouvernement provincial de régler les problèmes des deux communautés. Il va falloir que les deux communautés acceptent de faire des compromis pour vivre ensemble. Elles n'ont pas le choix. On ne fera pas de déportation de personnes, et le gouvernement fédéral ne fera pas d'expropriation. On a eu assez d'un Mirabel, on ne veut pas en créer un autre.

Alors, c'est donc une question de gré à gré, mais encore une fois, il faut être conséquent. On ne va pas se mettre à acheter tout Oka. Le gouvernement fédéral ne peut pas devenir propriétaire de l'ensemble de la région et les Mohawks de Kanesatake doivent comprendre qu'il y a des Blancs qui vivent là et qui vont continuer à y vivre. C'est une réalité qu'on ne peut pas changer. Alors, ces deux communautés-là doivent tout de suite essayer de trouver des mécanismes locaux pour s'aider mutuellement à comprendre leurs propres besoins et leurs propres intérêts.

Monsieur le Président, je suis persuadée que la décision du gouvernement d'ouvrir un bureau était une bonne décision, quoique personnellement, je le dis, j'aurais préféré que tout cela se fasse avec une Société immobilière Oka-Kanesatake. Nous avons réglé l'épineux dossier de l'expropriation de Mirabel avec la Société immobilière du Canada à Mirabel, monsieur le Président, et cela